

ENG-470

Organisation, économie et droit de la construction I

Mouvet Laurent, Schleiss Anton, Zufferey Jean-Baptiste

Cursus	Sem.	Type
Génie civil	MA1, MA3	Opt.

Langue d'enseignement	français
Crédits	2
Session	Hiver
Semestre	Automne
Examen	Ecrit
Charge	60h
Semaines	14
Heures	2 hebdo
Cours	2 hebdo
Nombre de places	

Résumé

Le cours donne un aperçu sur les règles légales et d'organisation qui règnent dans le domaine de constructions en préparant les documents contractuelles pour les ingénieurs et les entreprises. Le cours est essentiel pour tout l'activité de l'ingénieur avec grand responsabilité économique et légale.

Contenu

- Élément d'économie de la construction: la construction dans l'économie suisse, la structure des coûts de construction et les sources de financement.
- L'environnement juridique de la construction: les sources du droit de la construction, les procédures de planification et d'approbation, les règles de droit privé.
- L'organisation d'un projet de construction: le déroulement d'un projet, les parties, le maître d'ouvrage, les entrepreneurs, les ingénieurs.
- Les formes de collaboration entre les parties: la relation maître-entrepreneur, les mandataires, sous-traitance et consortium, les fournisseurs.
- Les nouveaux modèles d'organisation contractuelle BOT, législation des marchés publics, nouveau rôle de l'ingénieur, marché global de la construction.
- Les contrats: qualification des contrats, droits et devoirs des parties, conditions particulières, procédures de sou-mission, variantes d'entreprises, critères d'évaluation, adjudication, modifications de commande.
- La rémunération de l'entrepreneur : composition des prix, prix unitaires et forfaitaires, travaux en régie, clé-en-main, variations de prix.

Mots-clés

Droit de la construction, établissement des contrats, responsabilité économique et légale, dossiers d'appel d'offers, organisation et déroulement des projets de construction

Compétences requises**Concepts importants à maîtriser**

Connaissance générale du droit et des aspects légales

Acquis de formation

A la fin de ce cours l'étudiant doit être capable de:

- Elaborer des documents contractuelles pour les prestations de l'ingénieur et les entreprise
- Appliquer des normes et règlements légaux dans le domaine de construction (SIA 103 et 118)
- Déterminer la rémunération de l'ingénieur

Compétences transversales

- Dialoguer avec des professionnels d'autres disciplines.
- Etre conscient et respecter des directives légales pertinentes et du code éthique de la profession.
- Etre conscient et respecter les règles de l'institution dans laquelle vous travaillez.

Méthode d'enseignement

Ex cathedra et petits cas d'études

Méthode d'évaluation

Examen écrit sur des petits cas d'études et situations réelles

Encadrement

Office hours	Non
Assistants	Non
Forum électronique	Non

Ressources

Bibliographie

Normes SIA 118; règlement SIA 103.
Code des obligations

Ressources en bibliothèque

- [Normes SIA 118](#)
- [Code des obligations](#)
- [Normes SIA 103](#)

Polycopiés

Polycopié "Organisation, économie et droit de la construction" de L. Mouvet, A. Schleiss et J.-P. Zufferey

Préparation pour

Activité professionnelle